

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 820**

### Intitulé

DMA : Diplôme des métiers d'art Lutherie

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur Modalités d'élaboration de références : CPC n° 13	Recteur de l'académie, Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**III (Nomenclature de 1969)**

**5 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

234 Travail du bois et de l'ameublement

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du diplôme de lutherie est un facteur d'instruments à cordes frottées de la famille des violes et des violons. Il est capable de les fabriquer dans leur totalité, de les entretenir, de les réparer et d'en assurer la fourniture aux musiciens.

Il participe à la vie culturelle et musicale de sa cité ou de sa région.

Il connaît la musique et l'histoire de l'art. Il sait jouer d'un instrument à cordes frottées. Il maîtrise le dessin technique et volumique.

Il connaît la technologie et maîtrise les techniques de fabrication, finition, restauration et réglage des instruments.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Entreprise artisanale du secteur de la facture instrumentale ou PME pour exercer des activités du type: - fabrication, montage

- entretien, réparation, restauration

- réglage de sonorité

- expertise

- réception clientèle.

Luthier, restaurateur, vendeur d'instrument, expert.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

**B1501** : Fabrication et réparation d'instruments de musique

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- français - anglais
- sciences appliquées
- économie gestion
- dessin et arts appliqués
- arts, techniques et civilisations
- culture musicale
- technologie
- atelier de fabrication
- réparation
- projet professionnel

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury, présidé par un inspecteur, est composé à parts égales : - de professeurs de l'enseignement public dans le cadre de la spécialité du diplôme des métiers d'art considérée et, s'il y a lieu, de professeurs appartenant à l'enseignement privé sous contrat ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage. - de membres de la profession intéressée.
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem

Par expérience dispositif VAE	X	idem
-------------------------------	---	------

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

**Référence du décret général :**

Articles D 337-125 à D 337-138 du Code de l'Éducation

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

31/05/00

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

Base Reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**